

Chantal Mouffe ou les incertitudes de la « radicalisation de la démocratie » (1/3)

mardi 19 septembre 2017, par Patrick Braibant

« Reformul[er] le projet émancipateur en termes de radicalisation de la démocratie » [1], tel est, selon Chantal Mouffe, le cœur de la réflexion politique qu'elle mène depuis la rédaction, il y a plus de trente ans, de l'ouvrage retentissant cosigné avec Ernesto Laclau, *Hégémonie et stratégie socialiste* (1985). L'ambition du présent article est d'analyser la manière dont la philosophe envisage aujourd'hui cette « radicalisation » dans le cadre de ce qui est désormais le centre de sa réflexion sur la démocratie : « l'agonisme ». Ses textes récents la présentent comme double, comme l'articulation de deux radicalisations : « Ce que nous appelons de nos vœux est une radicalisation des institutions démocratiques en place [ou « institutions démocratiques libérales »] de façon à ce que les principes de liberté et d'égalité s'appliquent réellement à un nombre croissant de rapports sociaux ». La locution « de façon à ce que » indique clairement le rapport qui doit s'établir entre ces deux radicalisations : c'est par la radicalisation des institutions qu'advient la radicalisation consistant à étendre le plus possible la juridiction du « principe de liberté et d'égalité ». La première radicalisation commande la seconde.

Cette articulation hiérarchisée semble empreinte d'un grand classicisme au regard des modèles dominants de la transformation sociale : c'est en démocratisant les institutions de la sphère politique (ce qui a pour condition d'accéder au pouvoir), que l'on pourra démocratiser les autres sphères du social. La cohérence semble parfaite entre une fin démocratique et un moyen démocratique. Le second offrant les meilleures conditions à l'advenue de la première. Mais ce caractère d'évidence doit être interrogé : la thèse des deux radicalisations apparie des composants venant de deux univers conceptuels différents et, sur plusieurs points essentiels, opposés, au sein du parcours de la philosophe.

La première radicalisation, celle des « institutions démocratiques libérales » (ou « en place ») est inséparable de son actuelle théorie de « l'agonisme », où la question des institutions constitue le cœur de la question démocratique et où la pensée de la démocratie et du pluralisme est placée dans la stricte dépendance de la catégorie de « l'antagonisme » définie comme un véritable présupposé anthropologique / transhistorique, s'imposant, à ce titre, comme le point de départ obligé de toute réflexion sur le/la politique. La démocratie et le pluralisme n'existent que parce qu'« antérieurement » à eux se tient, immuable, le présupposé menaçant de la « relation ami / ennemi ». La théorie de l'agonisme est identiquement théorie du caractère hétéro-déterminé de la démocratie. La première partie de cet article (dans ce n°14 de *Les Possibles*) sera consacrée à montrer que, dans cette théorie, la définition et la place que Chantal Mouffe confère à « l'antagonisme » la conduisent paradoxalement à définir la démocratie comme une forme nécessairement consensuelle. Ce qui rend problématique l'idée même d'une « radicalisation » de ses institutions et interroge la possibilité de la seconde radicalisation, consistant en «

l'extension du principe de liberté et d'égalité ».

Celle-ci était au centre de la conception de la démocratie d'*Hégémonie et stratégie socialiste*, mais dans une perspective alors toute différente puisque, dans cet ouvrage, Laclau et Mouffe faisaient au contraire de la démocratie le fait premier : c'est elle qui produit l'antagonisme ou, plutôt, sa forme propre d'antagonisme(s). La seconde partie (dans le n°15 de *Les Possibles*) s'attachera à montrer qu'en 1985 la démocratie, ainsi construite comme forme politique immédiatement antagonique, était, par le fait même, immédiatement « radicale », n'ayant donc pas besoin d'être « radicalisée ».

La troisième partie (qui paraîtra dans le n°16 de *Les Possibles*) évoquera la question du pluralisme pour montrer qu'il est possible, à partir de l'ouvrage de 1985, de la penser dans des termes différents, comme conquête des luttes démocratiques, notamment des luttes pour l'égalité, de ceux de la théorie de l'agonisme où Chantal Mouffe présente le pluralisme comme un produit du libéralisme et de lui seul.

Ce qui sera au cœur de cet article, c'est le repérage de deux manières très différentes d'agencer le triptyque démocratie-pluralisme-antagonisme en ce qui concerne non seulement la place respective des trois termes, l'ordre des priorités au sein du triptyque, mais encore la signification même de chacun des termes.

I) L'antagonisme pensé dans les termes

de Carl Schmitt fait obstacle à la « radicalisation de la démocratie »

Chantal Mouffe fait de la conflictualité la donnée définitoire du/de la politique : il n'y a de politique que pour autant qu'il y a du conflit. Aussi, tout projet de transformation sociale ne peut-il être autre chose qu'une manière (spécifique) de construire et de pratiquer la conflictualité politique. « Hégémonie », tracé d'une « frontière » entre un « Nous » et un « Eux », « confrontation sans possibilité de réconciliation finale », « guerre de position », toutes ces catégories expriment la centralité de la conflictualité dans l'entreprise théorique de la philosophe. Dans un tel contexte, la catégorie de « radicalisation » semble tout à fait à sa place tant elle paraît exprimer le plus immédiatement et le plus fortement cette nécessité du conflit. Quand C. Mouffe affirme que son objectif est de « reformul[er] le projet émancipateur en termes de radicalisation de la démocratie », il semble qu'elle souhaite ériger la démocratie et la question démocratique en objets centraux de la conflictualité politique, en terrains sur lesquels doit se tracer la frontière entre « Nous » et « Eux » et se dérouler les batailles décisives de la « guerre de position » pour « l'hégémonie ». Bref, il semble que Chantal Mouffe entend proposer de la démocratie une conception où celle-ci apparaît comme une réalité et un enjeu immédiatement conflictuels.

Or, les choses sont beaucoup moins simples. Une première alerte sonne quand on lit (voir ci-dessus) que la première des deux radicalisations appelées par l'auteure consiste en la radicalisation des institutions « en place », c'est-à-dire, si l'on comprend bien, au dedans de leurs limites. Voilà qui pourrait bien affecter grandement le sens de cette « radicalisation ». Ce qui est en jeu, c'est la manière dont l'auteure construit sa conception de la conflictualité à partir d'une catégorie première, « l'antagonisme », dont la définition et la primauté mêmes la conduisent par nécessité à une conception de la démocratie qui tire celle-ci bien plus vers le consensus, vers la modération de conflictualité que l'inverse. Dès lors, le mot d'ordre de « radicalisation de la démocratie » s'avère problématique.

1) Comment la démocratie peut-elle être à la fois objet de consensus et objet de « radicalisation » ?

La première difficulté de la conceptualisation actuelle de C. Mouffe tient au statut et au contenu qu'elle confère à « l'antagonisme ». Celui-ci est posé comme un donné constitutif du social, depuis toujours et pour toujours. Il existe une « dimension antagonique inhérente à toutes les sociétés humaines » [2]. L'antagonisme possède une véritable « dimension ontologique » indexée à l'être même du social et de tout social imaginable. [3]

Cet antagonisme générique, qui traverse les sociétés, les lieux et les époques, est doté d'une définition maximaliste : il s'agit de la relation ami / ennemi « découverte » par Carl Schmitt. Celle-ci

est la donnée qui précède, conceptuellement parlant, toutes les autres et leur survit quoi qu'il arrive. Aussi doit-elle être le grand présupposé de toute pensée du politique. Le politique, selon C. Mouffe, n'est même rien d'autre que cet antagonisme à la fois originaire et transhistorique : « le politique désigne la dimension de l'antagonisme, qui peut se manifester sous plusieurs formes et dans divers types de relations sociales, et qui ne pourra jamais être éradiqué » [4]. « Ennemi » doit être entendu dans son sens propre : il est celui avec lequel aucune coexistence n'est possible. « L'ennemi » est toujours « à abattre », « à détruire », « à éradiquer » et lui-même « nie notre identité et menace notre existence » [5]. En posant cet antagonisme-là comme fait premier, Chantal Mouffe affirme identiquement que le point de départ qu'il convient de donner à toute réflexion sur le/la politique est l'impossibilité de faire société. Là où règne la relation ami / ennemi il n'y pas de « coexistence humaine » possible. Une sorte d'état de nature où tous les coups sont permis.

La question se posant à quiconque se situe dans cette perspective est donc la suivante : comment rendre possible cette coexistence, comment faire société, là où il n'y a que des « ennemis » effectifs ou potentiels ? Chantal Mouffe rappelle la réponse « classique » au sein de cette mouvance (par exemple, celle de Hobbes avec son Léviathan) : « défendre un ordre autoritariste, seule façon [...] de prévenir la guerre civile ». [6] Mais, ajoute-elle aussitôt, une autre issue est concevable : « une forme de démocratie qui ne nie pas la négativité radicale », c'est-à-dire l'antagonisme. Cette formule est décisive : elle scelle le sort de la démocratie dans la théorisation mouffienne en fixant crûment la nature du rapport qui la lie et l'enchaîne à l'antagonisme : un rapport de stricte dépendance. L'antagonisme est le fait premier, définitivement premier, et la démocratie n'a droit à l'existence que pour autant qu'elle « accepte » de se situer dans ce monde régi ou agi par l'antagonisme originaire. Ce qu'est et ce que fait la démocratie sont directement contraints par ce qu'est et ce que fait cet antagonisme qui la précède : être une relation ami/ennemi empêchant la possibilité de faire société. La démocratie est d'emblée hétéro-déterminée, assignée à « désamorcer l'antagonisme potentiel qui existe dans toute relation humaine ». [7]

Le « désamorcer » en l'« apprivoisant », en le « contenant » en le « sublimant ». Le chemin (conceptuel) qui conduit C. Mouffe de l'antagonisme originaire à la démocratie ou, identiquement, de l'antagonisme à l'agonisme, est d'une grande simplicité : on passe de l'un à l'autre (ou l'on empêche l'effectivité du premier dans sa « pureté » délétère) quand chacun (c'est-à-dire chaque « ennemi » effectif ou potentiel) reconnaît à l'autre, à tous les autres, que son « existence est légitime. Ses idées seront combattues avec vigueur mais son droit à les défendre ne sera jamais mis en question ». [8] On passe d'un monde d'« ennemis à abattre » à un monde d'« adversaires » où chacun reconnaît le droit de l'autre à la différence. En d'autres termes, c'est par l'invention du pluralisme que l'on on passe de l'antagonisme à l'agonisme. Le pluralisme est donc le rapport constitutif d'une sorte de contrat social qui met fin à (ou prévient) l'état de nature antagonistique. Et la démocratie n'est rien d'autre que la mise en

forme du pluralisme dans les conditions de l'agonisme, c'est-à-dire d'une conflictualité qui demeure la condition inéliminable de la politique, mais qui se déroule en deçà de la volonté de détruire l'autre, en deçà du seuil au-delà duquel faire société devient impossible. C'est à la démocratie qu'il revient d'organiser les conditions de ce « *pluralisme agonistique* ». Aussi, de même que le pluralisme naît d'un accord général, de même sa forme d'organisation, la démocratie, doit-elle être *impérativement consensuelle* : « *Il faut qu'il y ait consensus sur les institutions de base de la démocratie* ». [9] C'est la condition de survie de l'agonisme. Les « ennemis » ne se muent en « adversaires » que pour autant qu'ils parviennent à, *et maintiennent*, un accord sur les formes d'organisation (politiques) de leur coexistence. Formes d'organisation consensuelles auxquelles Chantal Mouffe donne précisément le nom de « démocratie ». La démocratie de l'agonisme consiste en un accord de tous sur les « *valeurs éthico-politiques* », sur les institutions et les procédures au sein desquelles se déroulera désormais le conflit entre « *adversaires* ». La démocratie est donc « *l'espace* » permettant et organisant cette conflictualité : « *je parle de la démocratie comme d'un espace agonistique* », affirme Chantal Mouffe dans une formule qui cadre strictement la nature et la fonction de la démocratie. [10] « *Espace* » au sein duquel peuvent se dérouler des conflits et confrontations de grande ampleur et d'une grande virulence, en particulier quand des « adversaires » s'y affrontent pour la conquête ou la préservation de « *l'hégémonie* » à travers la confrontation de projets de société « *sans réconciliation finale possible* ». [11] Mais « *espace* » qui *lui-même* est placé *hors du champ* d'une telle conflictualité : son existence et ses formes d'organisation sont reconnues et acceptées par tous. La démocratie, en tant qu'elle est « *espace agonistique* », est par définition *et par nécessité* consensuelle. C'est pourquoi Chantal Mouffe définit l'agonisme par cet oxymore : « **consensus conflictuel** » (souligné par l'auteure) [12], où la démocratie est chargée de donner forme et consistance au premier terme. Et la philosophe confère à ce consensus une importance cruciale : il est au sens propre *vital* pour la démocratie elle-même, comme elle le dit dans ce passage exprimant la quintessence de ce qu'elle entend par agonisme : « *La démocratie ne peut certes survivre* [souligné par moi P. B.] *sans certaines formes de consensus – qui doivent porter sur l'adhésion aux valeurs éthico-politiques qui constituent ses principes de légitimité et sur les institutions dans lesquelles elles s'inscrivent – mais elle doit aussi permettre au conflit de s'exprimer et cela requiert que les citoyens aient vraiment la possibilité de choisir entre de réelles alternatives* ». [13] Ce passage est décisif : il ne place pas ce consensus « vital » seulement au niveau du principe général de démocratie mais aussi et tout autant au niveau de ses formes et manifestations concrètes, valeurs, institutions mais aussi procédures : il faut « *un cadre régulé par un ensemble de procédures démocratiques acceptées de part et d'autre par les adversaires* ». [14]

La conclusion est imparable, mais assez ravageuse pour l'idée de « radicalisation de la démocratie » : si valeurs, institutions, procédures de la démocratie doivent « *vitalement* » faire consensus, *il n'y qu'un seul modèle de démocratie possible*, celui,

précisément, qui fait consensus. Mais Chantal Mouffe va plus loin. Elle affirme que ce modèle existe déjà, que « *nous [le] possédons déjà* », selon une formule que nous retrouverons plus loin : c'est, on l'a vu, celui des « *institutions démocratiques en place* ». Conséquence tout aussi implacable : la « *radicalisation de la démocratie* » ne peut avoir lieu que dans les limites de ce modèle, qui est celui de la « *démocratie pluraliste libérale* ». Celle-ci ne désigne pas, aux yeux de Chantal Mouffe, un modèle de démocratie parmi d'autres possibles, mais son modèle *nécessaire* quand la démocratie est pensée dans la dépendance du fait premier de l'antagonisme schmittien, avec pour mission de le « *désamorcer* » : il n'y a de démocratie « vraie » que pour autant qu'elle donne une forme « *acceptée par tous les adversaires* » à un pluralisme lui-même entendu comme le *principe consensuel* fondateur de l'agonisme, le distinguant de l'antagonisme « *originaire* ». Et il n'y a de pluralisme que libéral [15] (voir partie III, *Les Possibles* n° 16). Dès lors, cela a-t-il un sens d'appliquer le terme de « radicalisation » à une réalité qu'on pose par ailleurs comme nécessairement consensuelle *et comme étant déjà là ?* La radicalisation n'est-ce pas ce qui brise le consensus pour faire advenir du nouveau, ce qui érige son objet (par exemple la démocratie) en terrain d'une lutte « *sans réconciliation finale possible* » ?

On voit se dessiner le paradoxe d'un *projet politique* qui érige cette conflictualité « *sans réconciliation finale possible* » comme le « *moteur* » de la politique, semblant y inclure pleinement la démocratie à travers l'exigence de sa « *radicalisation* », et d'une *théorie politique* qui, partant du présupposé anthropologique d'une conflictualité hyperbolique (l'antagonisme schmittien) et de la nécessité de la « *contenir* », de la « *civiliser* », fait de la démocratie l'opérateur même de cette contention et de cette « *civilisation* ». Ce qui implique que *ses formes concrètes soient et demeurent acceptées par tous*, soient et demeurent donc *hors conflit* « *sans réconciliation finale possible* ». Ce que Chantal Mouffe résume par ces quelques propositions capitales, concentrées en trois pages de son dernier ouvrage théorique : « *l'un des principaux défis de la démocratie libérale pluraliste consiste à désamorcer l'antagonisme potentiel qui existe dans toute relation humaine* » ; « *un consensus est [...] requis à propos des institutions constitutives de la démocratie libérale* » ; « *la confrontation [...] doit se dérouler selon des procédures démocratiques acceptées par les adversaires*. » [16].

Si l'on s'en tient à ces trois propositions, constitutives de la théorie de l'agonisme, *la démocratie s'avère proprement in-radicalisable*. La question de ce que Chantal Mouffe entend par « *radicalisation de la démocratie* » demeure entière.

2) Une « radicalisation des institutions » qui n'est pas ce que l'on croit

C'est en quittant le domaine purement théorique et en rejoignant celui plus concret de l'action et la stratégie politiques que se révèle le visage de la première des deux radicalisations prônées par Chantal Mouffe, celle des « *institutions démocratiques en place* ». Sous un jour qui n'est pas tout-à-fait celui attendu de

prime abord. Tout l'effort de la philosophe consiste à soutenir cette double thèse : 1) les formes déjà installées de la politique sont l'unique cadre pensable et possible de l'action politique, 2) ces formes sont parfaitement susceptibles d'accueillir (et de servir d'instrument adéquat à) la mise en œuvre d'une « *politique radicale* » et ainsi d'être le levier de la conquête et l'établissement d'une nouvelle hégémonie.

L'auteure le dit sans ambages dans son entretien avec Médiapart « **Nous possédons déjà les institutions de base** » (souligné par moi P.B.). Quelles sont-elles ? C. Mouffe cite immédiatement « *le parlementarisme et les partis* ». [17] Par ces deux exemples, elle illustre sa foi constamment réitérée dans la *représentation* et les institutions et procédures qui l'organisent. A quoi s'ajoute une foi identique dans la finalité de cet agir politique entièrement immergé dans la forme représentative : la conquête puis l'usage du pouvoir d'État comme condition puis opérateur uniques de la transformation sociale : « *l'État, loin d'être un obstacle aux avancées démocratiques est tout-à-fait en mesure d'accueillir les revendications populaires* ». [18]

Au total, « *l'État et les institutions représentatives, au lieu de faire obstacle aux transformations sociales, peuvent y contribuer de façon cruciale* ». [19] En conséquence, il ne s'agit surtout pas de prôner « *la désertion des institutions* » que « *nous possédons déjà* », comme le veulent les « *présentistes* », « *basistes* », anti-étatistes de tous poils mais au contraire « *l'engagement avec les institutions* », lequel doit constituer la boussole stratégique déterminante de la « *politique radicale* ». [20]

En fin de compte, qu'y a-t-il à « *radicaliser* » en matière d'institutions démocratiques (forcément « *représentatives* » et forcément « *étatiques* ») ? C. Mouffe, comme à peu près tout le monde, reconnaît l'existence d'une « *grave crise de la représentation* ». Or, c'est à son propos que la philosophe fait basculer le sens de l'expression « *radicalisation des institutions* ». Selon elle, cette crise n'est aucunement due à la forme « *représentation* » ni à ses « *institutions de base* » : « *Ce qu'il faut mettre en cause c'est le manque d'alternatives et non la représentation en soi* ». Ou encore : « *Ce qui constitue le problème principal de notre modèle post-politique actuel c'est l'absence de cette confrontation agonistique* ». [21] La hiérarchie des tâches est très claire : ce qui est prioritaire, c'est de raviver la conflictualité *au sein* (et *au moyen*) des institutions existantes bien plus que de transformer ces institutions elles-mêmes. « *Il faut donc à la fois redonner aux institutions représentatives le rôle de porter des projets non réconciliables et créer des institutions plus participatives* » [22]. « *Radicaliser les institutions* » ce n'est donc pas ce à quoi l'on pouvait s'attendre : ce n'est pas les transformer en profondeur, ce n'est pas imaginer et expérimenter des agencements institutionnelles, des types de procédures sortant du modèle, uniquement représentatif/étatique, « *en place* », dans la cadre d'une reformulation des stratégies de transformation sociale où seraient notamment questionnés (problématisés) la place et le rôle de l'accession au pouvoir d'État et de son exercice dans cette transformation. Ici, « *radicaliser les institutions* » c'est d'abord et avant tout « *redonner* » aux institutions que « *nous*

possédons déjà », représentatives / étatiques, leur rôle censément originel (celui qu'exige la thèse de « *l'antagonisme* » comme fait politique premier) : servir de cadre, et pour C. Mouffe, on l'a vu, cela signifie nécessairement *cadre consensuel*, cadre « *accepté par les adversaires* », à la confrontation entre projets hégémoniques concurrents. Le verbe « *redonner* » est d'ailleurs très symptomatique : il suggère qu'il y aurait une « *bonne nature* » du modèle de démocratie « *en place* », momentanément perdue pour des raisons qui ne tiennent d'aucune manière à cette nature et qu'il faudrait lui rendre désormais. Plutôt que de « *radicalisation* » il vaudrait mieux parler ici de « *restauration* » (ou de « *retour aux origines* » : revenir du « *post-politique* » au « *politique* »), au sens où ce qui importe en premier lieu c'est de (re)trouver un niveau de conflictualité compatible avec le grand présupposé surplombant de « *l'antagonisme* » qui, même « *civilisé* » dans l'agonisme, doit par nécessité donner le ton de la mise en forme politique de la société. Quant à la transformation des institutions proprement dite, on peine à imaginer qu'elle puisse consister en une « *radicalisation* » : les rendre « *plus participatives* », selon l'expression de l'auteure, cela fait beaucoup moins penser à une « *radicalisation* », qu'à la tarte à la crème de la « *participation* » où les « *représentants* » demeurent le centre gravité de la sphère politique et les décideurs en dernière instance.

Les choses sont maintenant beaucoup plus claires : ce que Chantal Mouffe entend par « *radicalisation des institutions* », c'est d'abord la *radicalisation des oppositions dont elles sont le théâtre*. Il ne s'agit pas tant de « *radicaliser* » le théâtre (les institutions, les procédures) que de *radicaliser la pièce qui s'y joue*.

Dès lors, le résultat est saisissant : sous couvert d'un appel à leur « *radicalisation* », c'est bien plutôt à une défense et illustration sans nuances des formes politiques existantes auxquelles procède l'auteure. Les formes standard de l'action politique ainsi que le cadre institutionnel dans lequel elles s'inscrivent n'auraient que des avantages et les remettre en cause n'aurait que de graves inconvénients. On ne s'étonne donc pas de voir C. Mouffe consacrer une grande partie de ses écrits traitant de stratégie politique à critiquer vigoureusement tous ceux qui, sur les plans théorique et/ou pratique, remettent en cause, pour le coup radicalement, les formes politiques instituées : Indignés, promoteurs des mouvement Occupy, théoriciens de la Multitude, Hardt et Negri en tête, adeptes du « *changer le monde sans prendre le pouvoir* » dans le sillage de J. Holloway. Autant de mouvances qu'elle désigne, et stigmatise, sous le terme de « *présentisme* ». On peut faire siennes bien des critiques qu'adresse Chantal Mouffe à chacun : la croyance au fait que les conditions objectives et subjectives de la transformation démocratique sont déjà prêtes dans les rapports sociaux de travail propres au capitalisme post-fordiste (travail immatériel, communication, coopération, intellectualité de masse), tendance à l'évacuation de la question du pouvoir, sous-estimation, voire dénégation de la dimension conflictuelle dans une démocratie « *réelle* », présomption de la possibilité d'une société réconciliée... [23]

Par contre, ce qui fait problème c'est la *logique du tout ou rien* dans laquelle l'auteure enferme le débat : à ses yeux il n'y aurait de critique de la représentation, du parlementarisme, de la forme-parti, de l'État, d'une stratégie uniquement basée sur la prise et l'exercice du pouvoir d'État, etc. *qu'absolue et sans nuance*. Il n'y aurait d'autre critique possible qu'une critique appelant à l'abandon total et au renversement complet de ces institutions et modes d'action. Et face à cette critique il n'y aurait qu'une réponse possible : les défendre comme foncièrement *non problématiques*. Si bien que Chantal Mouffe s'expose au même reproche qu'elle adresse à ceux qu'elle combat : ne pas problématiser les formes et les cadres que « nous possédons déjà » de l'action politique, de la représentation et de ses institutions, ne pas problématiser la question de la conquête et de l'exercice du pouvoir d'État. Elle accepte ce que « nous possédons déjà » tout aussi unilatéralement que ses adversaires le refusent.

Au total, il apparaît que la première des deux « radicalisations de la démocratie » appelées par C. Mouffe est rigoureusement contrainte par les exigences de « l'agonisme » qui pose le consensus sur « les institutions de la démocratie libérale » comme sa condition même. Ce premier paradoxe pourrait bien expliquer le second : appeler à « susciter une transformation en profondeur de ces institutions », [24] tout en les déclarant foncièrement positives. La thèse des deux radicalisations articulées s'en trouve suspendue en l'air : il faudrait entreprendre une radicalisation des institutions politiques « de façon à ce que » puisse émerger l'autre radicalisation, « l'extension du principe de liberté et d'égalité » à toujours plus de sphères sociales. Or, voilà que la radicalisation première, celle censée rendre possible la seconde, se révèle manquer singulièrement d'appui dans le cadre de la théorie de « l'agonisme » et que, traduite en objectif pratique, elle ne se distingue pas particulièrement par sa radicalité.

À l'issue de ce parcours au sein de « l'agonisme » théorisé par Chantal Mouffe, l'idée qui pourrait bien s'imposer est celle-ci : la question démocratique, en certains de ses pans essentiels, est *derrière nous*. Elle est, dans plusieurs de ses dimensions les plus

importantes, *déjà et définitivement réglée*. Ce que « nous possédons déjà » en la matière n'est nullement problématique et permettra de répondre aux besoins. Dire le contraire comme le font les « présentistes », c'est se fourvoyer et perdre son temps : il n'y a rien à objecter à « la représentation en soi », rien à redire à la forme-parti, ni au parlementarisme, rien à opposer à une stratégie de transformation uniquement centrée sur l'accession au pouvoir d'État, rien à mettre en doute devant le tableau en majesté d'un État « accueillant aux revendications populaires » et « loin d'être un obstacle aux avancées démocratiques ». Bref, il faudrait accepter sans restriction que rien de tout cela ne pose question à un « projet émancipateur reformulé en termes de radicalisation de la démocratie ».

On peut évidemment rester sceptique et penser que, plus que jamais, ces questions sont de la plus brûlante actualité. Tant au vu des difficultés de l'époque actuelle, où les forces alternatives peinent tant à se faire entendre et à convaincre quand elle agissent dans le cadre de ce que « nous avons déjà », qu'au regard d'une histoire de la transformation sociale du dernier siècle où la « représentation », sous ses différentes occurrences (parlementarisme comme avant-gardisme), où la conduite de la transformation uniquement depuis et au moyen de l'État, se sont révélées être des problèmes (et parfois des désastres au regard de la promesse d'émancipation) au moins autant que des solutions.

Chantal Mouffe lance cette apostrophe vigoureuse à ses contradicteurs « présentistes » : « Il est grand temps d'arrêter d'idéaliser le spontanéisme et l'horizontalisme ». [25] On peut acquiescer en grande partie. Mais on peut, tout aussi vigoureusement, estimer qu'il est identiquement grand temps de cesser d'idéaliser « la représentation » et « l'État » ainsi que les modes d'action et stratégies qu'ils impliquent, et qu'il est au contraire urgentissime, pour tout partisan de la « politique radicale », de contribuer à leur *questionnement systématique*. Au regard des enjeux de la redéfinition d'un « projet émancipateur » ayant la question démocratique pour fil conducteur, le « représentisme » et « l'étatisme » a-critiques et heureux apparaissent aussi défailants que le « présentisme » et « l'anti-étatisme » absolus et benêts. [À suivre...]

Notes

[1] Chantal Mouffe, *Agonistique. Penser Politiquement le monde*, Beaux-Arts de Paris éditions, 2014, p. 103. [1^{re} édition en anglais : 2013].

[2] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 24.

[3] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 16.

[4] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 24.

- [5] Chantal Mouffe, *Agonistique...* p. 28, *Le paradoxe démocratique*, Beaux Arts de Paris éditions, 2016, p. 110. [1^{re} édition en anglais : 2005], *L'illusion du consensus*, Albin Michel, 2016, p. 34 et 28 [1^{re} édition en anglais : 2005, sous le titre *On the political*].
- [6] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p.16.
- [7] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 28.
- [8] Chantal Mouffe, « [Politique et agonisme](#) », Revue *Rue Descartes* 2010/1 (n° 67), p. 19.
- [9] Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus...*, p. 50.
- [10] Chantal Mouffe, « *Il est nécessaire d'élaborer un populisme de gauche* », entretien avec Joseph Confavreux. Médiapart, 8 avril 2016.
- [11] Chantal Mouffe *Agonistique...* op. cité p. 38.
- [12] Chantal Mouffe, « *Politique et agonisme* », p. 22.
- [13] Chantal Mouffe, *Politique et agonisme*. p. 19-20.
- [14] Chantal Mouffe, *L'illusion du consensus...*, p. 36.
- [15] Voir la partie III de ce texte qui sera publiée dans le futur n° 16 des *Possibles*.
- [16] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 28-29-30.
- [17] Chantal Mouffe, « *Il est nécessaire d'élaborer...* », op. cité.
- [18] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 142.
- [19] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 95.
- [20] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 85 et 91.
- [21] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 143.
- [22] Chantal Mouffe, « *Il est nécessaire d'élaborer...* », op. cité.
- [23] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, chapitre 4.
- [24] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p. 94.
- [25] Chantal Mouffe, *Agonistique...*, p.144.